

La Montagne - 10-05-2005

**POUTÈS** ■ L'enquête publique concernant le renouvellement de concession bientôt lancée

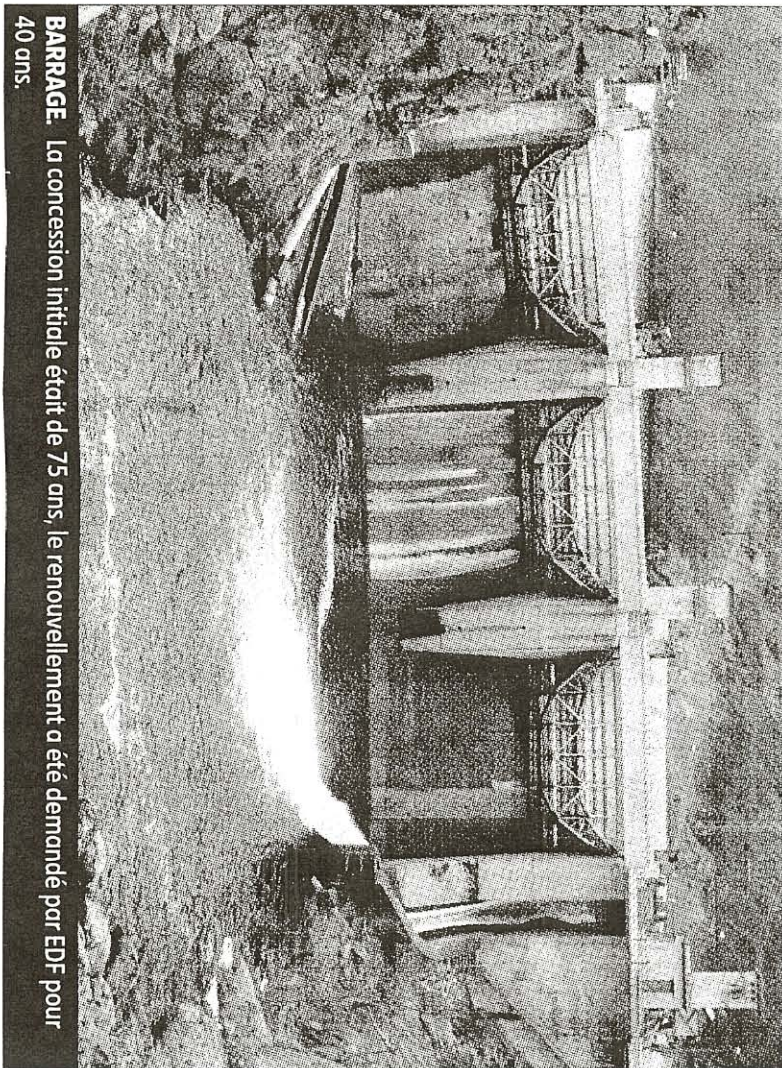
# EDF fait de nouvelles propositions

EDF a émis de nouvelles propositions pour étayer son dossier de candidature au renouvellement de concession pour l'exploitation du complexe hydroélectrique de Monistrol-d'Allier.

JEAN-PHILIPPE BÉAL

Entre la création d'un « collectif pour le démantèlement du barrage de Poutès » regroupant 26 associations et la visite en faveur de son maintien, sur le site même de l'installation, des élus du secteur, les exemples n'ont pas manqué en 2005 pour illustrer le clivage que suscite la question du renouvellement de la concession EDF pour l'exploitation du complexe hydroélectrique de Monistrol-d'Allier, qui arrive à échéance en décembre 2007. Le tout sur fond d'études et d'analyses contradictoires, tant sur la question environnementale (principalement, le barrage comme acteur du déclin du saumon ou non) ou énergétiques (sources, répercussions financières pour les communes, etc...)

La procédure nécessite no-



**BARRAGE.** La concession initiale était de 75 ans, le renouvellement a été demandé par EDF pour 40 ans.

tamment l'organisation d'une enquête publique, outil devant servir au préfet de la Haute-Loire à qui revient la responsabilité, au final, de prendre la décision de renouvellement ou non.

Si 2006 a depuis longtemps été citée comme année de cette prise de décision, position contre laquelle s'est d'ailleurs élevé le collectif cité plus haut, réclamant plus de temps et d'espace au débat, restait à

connaître la date d'ouverture de cette phase d'enquête publique. Selon les dernières informations, cette dernière pourrait survenir à la mi-juin pour se clore à la mi-juillet.

Manquait pour ce faire, aux services préfectoraux, le retour via la DRIRE, de la nouvelle « copie » transmise par EDF, à qui diverses précisions avaient été demandées : « Il y a eu, en fait, de très nombreux allers-retours entre nos différents ser-

vices, depuis 2005 et jusqu'au début de cette année, au cours desquels nous ont été demandés plusieurs compléments », explique Roland Decoux, directeur du service en charge du dossier à EDF-Limoges

dont dépend le secteur Allier et Loire. Sans entrer dans le détail, le responsable précise que ces derniers concernent différents grands chapitres allant du débit généré par l'aménagement de Monistrol à la

notion de débit réservé, du suivi de l'exploitation donc du fonctionnement de l'ouvrage au fil de l'eau aux dispositifs concernant la migration des saumons : « Concernant la migration, on veut démontrer que notre énergie est tout à fait compatible avec la reproduction des saumons. Nous avons donc émis différentes propositions, qui s'appuient sur des études complémentaires four-

nies par le Conseil supérieur de la pêche et un comité d'experts », complète Roland Decoux. Vis-à-vis des opposants au projet, le responsable précise : « Nous n'avons pas pris les devants pour exposer nos propositions mais nous sommes toujours prêts à expliquer nos points de vue pour démontrer cette complémentarité et sortir de l'opposition de principe ». ■

## L'eau vive en attente

Dans un récent communiqué, le Groupement des professionnels de l'eau vive, dont le siège est basé à l'Île d'Amour à Langeac, exprime des « interrogations sérieuses qui n'incitent pas le GPEV à se positionner définitivement sur le dossier du démantèlement de la centrale de Poutès ». Pour le

Groupement, « une concertation et de nouveaux engagements de l'EPL et d'EDF sur la gestion hydraulique de la rivière s'avèrent un préalable incontournable ».

Ses interrogations, quelles sont-elles ? Tout en se déclarant sensibilisé à « l'aspect environnementaliste pur de destruction du barrage » et en rappelant que « le monde de l'eau vive s'est toujours rallié à ces causes de défense du patrimoine naturel et de l'environ-

nement », le GPEV fait valoir « d'autres soucis de pérennisation de ses activités ».

Le GPEC redoute ainsi, principalement, une pénurie d'eau sur les tronçons exploités par les professionnels de l'eau vive (soulignant que « le débit minimum réservé n'est évalué sérieusement qu'à Vieille-Brioude »), se pose la question de l'option choisie : navigation autorisée sur l'ensemble des gorges avec une perspective de plus de 80 km de parcours intégral ou « sanctuarisation » des dites gorges ? Enfin, le GPEC juge l'impact économique « très difficile, notamment en terme de ressources financières, pour certaines communes riveraines impliquées parallèlement dans le développement de nos activités ». ■